

Conseil Municipal du 18 Mars 2014

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 18 Mars 2014

Ordre du Jour :

- Augmentations des loyers
- Vote des comptes administratifs M14 et M49
- Vote des comptes de gestion du Receveur Municipal M14 et M49
- M14 : Dépenses d'investissement
- Personnel communal : Création et suppression de poste – Tableau des effectifs
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes, Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fossat Martine, Fraisse Bruno, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Weiss David,

Excusée :

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 24/03/2014

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants : RODP ERDF – Bail environnemental - droit de préemption – demande de subvention.

Le conseil donne son accord sur le rajout de ces points.

<i>Délibération N°2014- 32</i> Augmentation de loyers
--

L'indice de référence 3^{ème} trimestre 2013 pour la révision 2014 concernant les loyers ci-après est de -1.74 %,

- Loyer de Mme RESS Marie Stanis
Loyer non augmenté depuis le 01.03.2013, indice de référence 3^{ème} trimestre
- Loyer de Mme HOAREAU Henriette
Loyer non augmenté depuis le 01.04.2013 – indice de référence 3^{ème} trimestre
- Loyer de M. Christian NAIR
Loyer non augmenté depuis le 01.03.2013 – indice de référence 3^{ème} trimestre

L'indice de référence étant négatif les loyers de Mme RESS, Mme HOAREAU et M. NAIR pour 2014 ne seront pas augmentés.

<i>Délibération N°2014- 33</i> Compte administratif M 14

Mr le Maire se retire ; Sous la présidence de Mr Pascal FESQUET, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2013 M14 qui se résume ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	1 087 393.08 €
Dépenses :	692 766.25 €
Excédent :	394 626.83 €

Section d'Investissement :

Recettes :	359 044.43 €
Dépenses :	368 977.40 €
Déficit :	- 9 932.97 €

<p style="text-align: center;"><i>Délibération N°2014-34</i> <i>Compte administratif M49 (Budget annexe Service eau et assainissement)</i></p>
--

Mr le Maire se retire ; Sous la présidence de Mr Pascal FESQUET, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2013 M49 qui se résume ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	227 059.24 €
Dépenses :	87 374.94 €
Excédent :	139 684.30 €

Section d'Investissement :

Recettes :	302 075.60 €
Dépenses :	144 679.73 €
Excédent :	157 395.87 €

<p style="text-align: center;"><i>Délibération N°2014-35</i> <i>Approbation du compte de gestion M14 de Mr le Receveur</i></p>
--

Le compte de gestion M14 2013 de Mr le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><i>Délibération N°2014-36</i> <i>Approbation du compte de gestion M49 de Mr le Receveur</i></p>
--

Le compte de gestion M49 2013 de Mr le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2014-37
M14 – Dépenses d'investissement 2014
Délégation du Maire - article 1612 du CGCT

Mr le Maire rappelle au conseil qu'une délibération déléguant au titre de l'article L1612.1 du CGCT, un certain nombre de ces compétences. Cependant il est indiqué dans cet article que le détail des montants et des affectations doit être mentionné dans la délibération.

Mr le Maire rappelle donc les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L1612-1) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'être en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Il autorise Mr le Maire de mandater les dépenses d'investissement suivantes :
 - Technipro 151.20 € TTC
 - Quincaillerie des Angles 669.59 € TTC
 - Cévennes Confort 204.30 € TTC
 - Mobilier Stock.com 1 317.10 € TTC

Délibération N°2014-38
Personnel communal - Création et suppression de poste – détermination des taux pour les avancements de grade

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2014 ,

Le conseil après avoir délibéré, décide :

- de supprimer le poste de rédacteur territorial de 2^{ème} classe et le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2014, le conseil municipal approuve le ratio de 100 % portant sur l'ensemble des emplois figurant au tableau des effectifs de la façon suivante :

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 49 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

Conseil Municipal du 18 Mars 2014

territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2014.

Le maire propose à l'assemblée :

De fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois	Grades d'avancement	Taux
Rédacteur territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial Principal 1 ^{ère} classe	100 %
Agent d'animation	Agent d'animation de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur territorial Principal	Attaché territorial	100 %

Une demande de suppression pour le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20 h sera effectuée en vue de la création d'un poste similaire à 24 h.

Délibération N°2014-39 Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré Section AL, numéro 244, lieudit « le Village », vendu par les conjoints HUET à M. Christophe SAMPER.

Délibération N°2014-40 ERDF : Redevance d'occupation du domaine public

Conseil Municipal du 18 Mars 2014

M. le maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

- de fixer la redevance pour l'année 2014 à 195 euros,
- de demander les arriérés sur 5 ans soit une redevance de 153 euros /an pour une somme totale de 765 euros.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Délibération N°2014-41 ***Protection du captage : Bail environnemental***

Mr le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations prises lors des conseils municipaux du 27 mars 2013 , 15 mai 2013 et 24 février 2014.

En effet, dans le cadre de sa politique de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires du Puits de Lézan et du Puits de Cardet , la Commune de Lézan a fait l'acquisition des parcelles cadastrées section AB N°278-2060-2039 et AC N°2021-2023-2024 se trouvant dans l'AAC du puits.

Comme convenu, pour l'entretien de ces terres dans le respect des normes environnementales, il convient de signer un bail avec un agriculteur.

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer avec Mr PRIVAT , agriculteur, un bail à ferme avec clauses environnementales

Délibération N°2014-42 ***Demande de subvention : duché d'Uzès***

Mr le Maire fait lecture au conseil d'une demande de subvention du Syndicat des vignerons du duché d'Uzès. Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas donner suite à cette demande.

Informations et Questions Diverses :

SMDE : Philippe TALAGRAND fait le compte rendu de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'électricité du Gard. Il indique que suite à la demande du Préfet toutes les communes du Gard devront adhérer au SMDE . Il en ressort que le département sera divisé en 11 collèges, (349 communes). Il y aurait 51 délégués au total pour l'ensemble des collèges. Nous concernant, notre collègue aurait trois délégués pour 31 communes.

La séance est levée à 21 h 45.

Délibérations prises dans la séance du 18.03.2014

Conseil Municipal du 18 Mars 2014

2014-32	Augmentation de loyers
2014-33	M14 : Compte administratif
2014-34	M49 : Compte administratif
2014-35	M14 : approbation compte de gestion du percepteur
2014-36	M49 : Approbation du compte de gestion du percepteur
2014-37	M14 : Dépenses d'investissement 2014 : Délégation du Maire – Art 1612 du CGCT
2014-38	Personnel communal : Création et suppression de poste- Détermination des taux pour les avancements de grade
2014-39	Droit de Préemption
2014-40	ERDF : Redevance d'occupation du domaine public
2014-41	Protection du captage : signature du bail environnemental
2014-42	Demande de subvention : Duché d'Uzès.

Signatures des membres présents à la séance du 18.03.2014

Eric TORREILLES

ASTIER Jean-Louis

AUBRUN Maryline

CARRASCO Sylvie

FESQUET Pascal

FERNANDES Annie

FOSSAT Martine

FRAISSE Bruno

GOSSE Frédéric

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian

WEISS David